

Protection sociale Informations

CGT FO
LIAISON DOCUMENTATION
SOCIALES BIBLIOTHEQUE
PRESSE

L'HEBDO DE LA PRÉVOYANCE, DE LA SANTÉ ET DE LA RETRAITE

AUTONOMIE

Quelle organisation pour les Ehpad après la crise sanitaire ? p. 2

Handicap : un numéro d'appel et des communautés 360 p. 2

Bilan et perspectives du programme Paerpa p. 3

Icpe : la Cnav va lancer deux expérimentations p. 3

FAMILLE

Décès d'un enfant : l'allocation forfaitaire dans les tuyaux p. 4

Les assistantes maternelles, oubliées de la crise sanitaire ? p. 4

COMPLEMENTAIRES

Post-Covid : quel avenir pour la téléconsultation ? p. 5

Des cartes de tiers payant digitalisées sur smartphone p. 5

SANTÉ

Rémunérations à l'hôpital : un accord à 8 Mds€ p. 6

INDISCRETIONS

L'offre numérique de la Cnaf plébiscitée p. 6

Branche autonomie : la CFDT veut taxer les successions p. 6

DG de la Cnam : Thomas Fatome tient la corde p. 6

L'INTERVIEW

Yves Veyrier
Secrétaire général
de Force ouvrière

Je ne crois pas à l'idée proposée d'un pacte global associant emploi, relance et équilibre financier du système de retraite. Ce soi-disant donnant-donnant n'est pas de la négociation qui débouche sur un compromis comme celui sur les rémunérations à l'hôpital (lire page 6). FO privilégiait le versement d'un socle uniforme et nous sommes parvenus à 183 € qui concernent l'ensemble des personnels complétés par des améliorations de carrière. *A contrario*, nous dire qu'on échangerait des mesures visant à préserver de l'emploi contre un allongement de la durée de cotisation n'a rien d'enchanté et serait contre-productif. Empêcher les plus proches de la retraite de partir conduirait à accroître les licenciements secs et retarderait l'entrée des jeunes sur le marché du travail. De même, cette question de l'équilibre financier du système s'apparente à un piège.

Pourquoi ?

Comment pourrions-nous valablement négocier alors que le Conseil d'orientation des retraites n'est pas en capacité d'établir son rapport annuel du fait des nombreuses incertitudes sur la situation sanitaire, économique et de l'emploi ? Et quand bien même on se remettrait autour de la table, la seule solution qui serait proposée serait un recul de l'âge de départ, les employeurs freinant toute augmentation de cotisation.

SÉCURITÉ SOCIALE

État providence : Castex prône la méthode globale

Le président de la République devait dévoiler, le 14 juillet, la feuille de route du nouveau gouvernement. Le Premier ministre, Jean Castex, réunira les partenaires sociaux en multilatérale, le 17 juillet, pour commencer à la décliner.

Il ne reste que 600 jours au « gouvernement de combat » nommé par Emmanuel Macron pour « poursuivre la refondation de la protection sociale ». Car malgré les crises traversées, le cap d'un d'« État providence émancipateur, universel, efficace et responsabilisant », fixé lors de son discours au Parlement réuni à l'été 2018 à Versailles, demeure. La bascule de la réforme des retraites, mais aussi de l'insertion, du ministère des Solidarités à celui du Travail conforte cette primauté de l'activité, garante, selon lui, de la protection sociale du XXI^e siècle. « C'est aussi une façon de reprendre cette réforme dans le bon ordre via l'amélioration des conditions de travail des seniors », espère un proche du dossier. Sur la forme, avec Jean Castex, Emmanuel Macron promet une « concertation en profondeur ». Si les premiers échanges furent en effet « francs et directs », de l'avis des partenaires sociaux reçus à Matignon les 9 et 10 juillet, ces derniers restent vigilants : « On jugera aux actes », a souligné Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT. La détente annoncée du calendrier sur les réformes de l'assurance chômage et du système universel de retraite pourrait bien n'être qu'apparente, le gouvernement restant ferme sur les principes du salaire journalier de référence des chômeurs ou de la fermeture des régimes spéciaux. La nomination au ministère du Travail d'Élisabeth Borne, foyeuse du statut cheminot, invite à la prudence.

La rupture résiderait surtout dans la façon d'aborder les sujets : là où l'ancien Premier ministre, Édouard Philippe, s'était enlisé dans les compensations accordées régime par régime pour basculer dans le système universel, Jean Castex privilégie « une vision globale en mettant tous les sujets sur la table en même temps » : plan de relance, préservation de l'emploi, insertion des jeunes et... rééquilibrage financier des retraites. Quitte, d'ailleurs, à dramatiser l'équation budgétaire post-Covid à résoudre, en omettant de citer les 40 Mds€ de déficits accumulés d'ici 2023 au sein du régime général, du FSV et de la CNRACL sur les 136 Mds€ transférés à la Cades. Au nom de leur priorité à l'emploi, les syndicats seront-ils prêts à lâcher sur la durée de cotisation ? Tous refusent pour l'heure de se laisser enfermer dans un tel piège. Quant au patronat, il préfère attendre d'engranger les premiers effets de la relance pour « engager une discussion plus sereine ». Sauf qu'il n'est pas « maître des horloges », contrairement à Jean Castex.

Retrouvez votre revue en avant-première sur liaisons-sociales.fr

1226

MERCREDI
15 JUILLET 2020

Wolters Kluwer

1

Rémunérations à l'hôpital : un accord à 8 Mds€

Les syndicats avaient jusqu'au 13 juillet, veille du discours d'Emmanuel Macron, pour signer le protocole d'accord définitif visant à « rendre attractive la fonction publique hospitalière ».

Fin mars, au plus fort de la crise du Covid-19, Emmanuel Macron avait promis un « plan d'investissement massif et de revalorisation de l'ensemble des carrières » pour l'hôpital (PSI n° 1211). Presque quatre mois plus tard, le gouvernement et le monde hospitalier sont en passe de signer « la plus grosse augmentation de revenus jamais proposée dans ce pays », s'est félicité Olivier Véran, ministre de la Santé, sur BFMTV le 10 juillet, après une dernière nuit de négociations. Au total, 8 Mds€, dont 7,5 Mds€ pour les personnels non médicaux, y sont consacrés. Cette somme concerne la partie revalorisation du Ségur de la santé qui comprend quatre axes (PSI n° 1219). Depuis fin mai, deux discussions se sont déroulées en parallèle : d'un côté, le personnel hospitalier et les soignants ; de l'autre, les médecins. Pour les premiers, le protocole d'accord définitif prévoit quatre étapes de rémunérations. **1/**Une revalorisation de 183 € net par mois pour tous les agents de la fonction publique hospitalière et ceux du privé (Ehpad compris). 1,7 million de personnes sont concernées. **2/**Une révision de la grille indiciaire du personnel soignant. Les aides-soignants accèdent ainsi à la catégorie B. « Les salaires de tous les agents de catégorie C rémunérés jusqu'à présent au smic vont être revalorisés de 15 % », se réjouit la CFDT, signataire du protocole. **3/**Une politique d'intéressement est introduite avec une rémunération identique pour tous les membres d'une équipe (40 € à 50 € par personne). **4/**Enfin, l'accord autorise un assouplissement des 35 heures avec la possibilité de réaliser plus facilement des heures supplémentaires. En outre, les syndicats ont obtenu la création de 7 500 postes.

La discussion concernant les praticiens hospitaliers (PH) tournait au vinaigre en fin de semaine dernière. Certes, l'enveloppe proposée le 9 juillet a été portée de 300 M€ à 450 M€ et Olivier Véran se targue d'avoir obtenu un « accord à l'arraché ». Mais avec quels syndicats ? Action Praticiens Hôpital et Jeunes Médecins, représentant la majorité des PH titulaires et contractuels, n'ont pas participé à l'ultime réunion, calée au dernier moment. Les deux syndicats ont donc décidé de saisir le tribunal administratif de Paris en référé « afin de faire respecter le cadre démocratique indispensable à un dialogue social apaisé ».

ET LA MÉDECINE DE VILLE ?

Les libéraux de santé attendent leur tour avec beaucoup d'impatience. « Ils ne doivent pas être oubliés par le gouvernement alors que certains sont morts au front », a rappelé Jean-Paul Ortiz, président de la CSMF. Une négociation conventionnelle pourrait s'ouvrir fin août. Ce chapitre de la rémunération fait partie du rapport final du Ségur de la santé censé être remis par Nicole Notat à Emmanuel Macron avant le 14 juillet.

CNAM. Pour remplacer Nicolas Revel, ancien DG de la Cnam, Thomas Fatome, directeur de cabinet adjoint auprès de l'ancien Premier ministre, fait toujours partie des favoris. Un conseil de la Cnam doit se tenir le 16 juillet au cours duquel le nom du futur DG serait dévoilé.

AUTONOMIE. Pour compléter le financement de la branche autonomie, la CFDT suggère d'instaurer une contribution de 1 % sur l'ensemble des successions et donations au premier euro. Cela pourrait rapporter 2,5 Mds€ par an, estime la centrale.

CNAF. Avec 92,2 % de satisfaction pour caf.fr et 94,9 % pour l'application mobile Caf Mon compte, l'investissement de la branche famille dans son offre numérique est plébiscité par les allocataires, selon le dernier baromètre de satisfaction des usagers de la Cnaf.

Contactez la rédaction :

Valérie Devillechabrolle :
0185 58 33 76 - 06 11 72 58 90
v.devillechabrolle@wolterskluwer.com

Marie Duribreux :
0185 58 38 11 - 06 10 46 16 09
marie.duribreux@wolterskluwer.com

Caroline Laires Tavares :
01 85 58 38 18 - 06 25 45 37 02
c.lairstavares@wolterskluwer.com

@ProtSocInfo
liaisons-sociales.fr

Protection sociale Informations est une publication hebdomadaire éditée par WOLTERS KLUWER FRANCE, SAS au capital de 75 000 000 € - Siège social : 14, rue Fructidor - 75814 Paris Cedex 17 - RCS Paris 480 081306 - Associé unique : HOLDING WOLTERS KLUWER FRANCE - Président, Directeur de la publication : Hubert Chemla - Directrice générale du pôle droit et réglementation : Isabelle Bussel - Directrice de l'infocentre droit social : Sylvie Duras - Rédactrice en chef : Valérie Devillechabrolle - Rédactrice en chef adjointe : Marie Duribreux - Chef de rubrique : Caroline Laires Tavares - Ont contribué à ce numéro : Clémence Dellangol et Mariette Kammerer - Mise en maquette : Nord Compo - Secrétaire de rédaction : Bertrand Lavaine - Commission paritaire N° 0321T87471 - ISSN : 1243-4477 - Dépôt légal : à parution - Service clients : contact@wkfr.fr - N° Cristal : 09 69 39 58 58 (appel non surtaxé) - Abonnement annuel (48 numéros) : 1 689,75 € TTC - Prix au numéro : 35,20 € TTC - Origine du papier : Portugal. Taux de fibres : 0 %. Certification : PEFC. Eutrophisation : Ptot 0,06 kg/tonne. Imprimé à STAMP, ZAC du Chêne Bocquet, 60 rue Constantin Pecqueur, 95150 Taverny. Ce numéro comprend 6 pages.



Wolters Kluwer

LIAISONS SOCIALES

Une information sélectionnée, claire, synthétique et exclusive



Composition de l'abonnement :

Version en ligne sur liaisons-sociales.fr : La lettre d'actualité hebdomadaire, L'Hebdo Social - L'accès à toutes les sources citées dans la publication - Le Code du travail et le Code de la sécurité sociale - Les conventions collectives

Version papier : 48 numéros - Une lettre d'actualité hebdomadaire en version numérique - La version en ligne sur liaisons-sociales.fr - La version E-book sur Smalteca.fr

liaisons-sociales.fr
Partageons le même lien !

BULLETIN D'ABONNEMENT à retourner à l'adresse suivante : Wolters Kluwer France
Service Clients - CP 402 14, rue Fructidor - 75814 Paris Cedex 17 - www.wkfr.fr - N° Cristal 09 69 39 58 58

Oui, je m'abonne à Protection sociale Informations et souhaite bénéficier de l'offre spéciale jusqu'à -24%

Version	Réf.	Tarif HT	TVA	Tarif TTC
<input type="checkbox"/> En ligne sur liaisons-sociales.fr - 1 accès	LS113	1032,75 € au lieu de 1355 €	20 %	1239,30 € au lieu de 1626 €
<input type="checkbox"/> Papier (version en ligne sur liaisons-sociales.fr incluse - 1 accès)	LR013	1256,00 € au lieu de 1655 €	3,1 %	1282,37 € au lieu de 1659,75 €

*Offre valable uniquement pour tout nouvel abonnement à Protection sociale Informations jusqu'au 31/12/2020 et non cumulable avec une autre offre en cours

Je règle par virement sur le compte de Wolters Kluwer France. IBAN : FR76 30003 03620. Et je recevrai une facture acquittée.

Je règle directement en ligne sur wkfr.fr avec le code BDCPSI2020. Et je recevrai une facture acquittée.

Je suis déjà client, je peux régler à réception de la facture.

Mme M. Nom : Prénom :

Fonction : Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

N° SIRET :

Siège Établissement Nbre de salariés à mon adresse :

Code NAF :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Date :

Signature et Cachet

002783 002

Wolters Kluwer France, SAS au capital de 75 000 000 € - TVA FR 35 480 081306 - SIREN 480 081306 PARIS

002783 002

A_PSI_178972_P185_0170 - (PB - FT)